

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V 11 Vœu relatif au site de l'ancien rectorat avenue Gambetta.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les projets en cours de réalisation sur le site de l'ancien rectorat, avenue Gambetta ;

Considérant le vœu présenté à la séance des 5, 6 et 7 février 2018 du Conseil de Paris sur proposition de Danielle Simonnet pour la tenue d'une réunion tripartite entre le collectif « carton rouge », le promoteur Icade et Mme Anne Hidalgo concernant le projet sur le site de l'ancien rectorat avenue Gambetta ;

Considérant le vœu amendé adopté eu Conseil d'arrondissement du 31 janvier ;

Ainsi, sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'une nouvelle réunion soit organisée dans les plus brefs délais entre le collectif « carton rouge », le promoteur Icade, la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement ;
- Que l'ensemble des demandes concernant ce bâtiment, le chantier en cours et les occupations à venir soient étudiées et discutées.